

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 05 / 10 / 2021 par la Régie d'Exploitation des Services D'eaux sis à AIGREFFEUILLE D'AUNIS – Zone d'Activités du Fief Girard (17290) – représenté par M GAYOT pour un branchement d'assainissement rue HENRI IV CHARRON (17230)

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue HENRY IV afin de réaliser le branchement d'assainissement.

A R R E T E

Article 1^{er} : du lundi 25 / 10 / 2021 au vendredi 19 / 11 / 2021, l'autorisation est donnée à l'entreprise ALLEZ et Cie de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 3 : l'entreprise ALLEZ et CIE assurera la mise en place de la déviation. Voir plan.

Article 4 : pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité, la rue HENRI IV sera interdite à la circulation, sauf pour les riverains, le temps des travaux.

Une déviation sera mise en place par

La rue du Château
Chemin rural du Château
Rue Aliénor d'Aquitaine
Rue Henri IV

Article 5 : la remise en état de la chaussée et du trottoir est impérative.

Article 6 : l'entreprise ALLEZ et CIE assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

Article 7 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise ALLEZ et CIE,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise ALLEZ et Cie et à la Gendarmerie.



Fait à CHARRON, le 05 / 10 / 2021

P/Le Maire,
L'adjoint Délégué


Michel ANNEREAU

D105

Déviatio

Rue du Château

D105

Route Barrée

Sauf Riverains

Chemin rural du Château

Ehpad Agfda

Rue Henri IV

Rue Aliénor d'Aquitaine

Rue Aliénor d'Aquitaine

Route Barrée
Sauf Riverains

HAIR AU NATUREL

Rue du Pertuis

Rue du Pertuis

Rue Henri IV

Rue Henri IV

Rue Gabriel G

Google